



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 17 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....8
Votants.....8
Exprimés.....8

Date de la convocation : 10/12/2024

Date d'affichage : 10/12/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le 17 décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel, VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de huit.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur SAUVEPLANE Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N°2024-14

DELIBERATION N°2024-14-4

RESSOURCES HUMAINES – Création au tableau des effectifs du poste d'assistant de conservation du patrimoine - A temps complet

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1 ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu la délibération n°2024-14-2 du 17/12/2024 créant un poste d'assistant de conservation du patrimoine à compter du 01/03/2025 ;

Sur le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à huit voix pour,

- **Décide** la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet.

- **Indique** la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 01/03/2025 (voir tableau en annexe).

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 20 décembre 2024*
- *par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 20 décembre 2024*

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
SAUVEPLANE Pierre*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

Annexe DCM 2024-14-4

Tableau des emplois - mars 2025

Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35h	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel - Indiquer le %)	Depuis quelle date ?	Motifs exemple (recrutement en cours, disponibilité...)
Service Administratif								
B	Redacteur territorial	TC	Secrétaire de mairie	T	F	35h		
Service Patrimoine								
B	Assistant de conservation du patrimoine	TC	Assistant de conservation	T	F	35h		
Service technique								
C	Adjoint technique territorial	TNC	Agent polyvalent	C	M	28h		
C	Adjoint technique territorial	TNC	Agent polyvalent	C	F	27h30		
C	Adjoint technique territorial	TNC	Agent polyvalent	C	F	25h00		

